

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2019

---

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES - (N° 2201)

## AMENDEMENT

N ° CL10

présenté par

Mme Anthoine et Mme Bazin-Malgras

-----

**APRÈS L'ARTICLE 11, insérer la division et l'intitulé suivants:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.